



MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2023

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Bécancour, que le conseil municipal de cette Ville a adopté, à sa séance du 21 août 2023, une résolution fixant la date de la séance ordinaire du mois d'octobre au **mardi 10 octobre 2023 à 19 h** plutôt qu'au lundi 2 octobre 2023 à 19 h, tel que le prévoit le calendrier.

Cette séance se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour.

Ville de Bécancour, le 30 août 2023.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville